



## AUTORISATION PARENTALE DE 12 à 18 ANS

Aucun mineur de moins de 12 ans ne peut pratiquer le Paintball.

Les joueurs mineurs doivent IMPERATIVEMENT venir sur le site avec

-Cette autorisation signée

-Les joueurs de -16 ans devront être accompagnés sur le terrain durant la partie par un parent ou un adulte/tuteur ayant la responsabilité du mineur. Dans le cas contraire nous nous verrons dans l'obligation de leur refuser l'accès.

Je soussigné(e) :

Nom.....

Prénom.....

agissant en tant que représentant \*légal/tuteur, autorise \*mon fils/ma fille

Nom.....

Prénom.....

à participer aux activités, sous forme de jeux organisés par la société NATURE EVASION.

Je certifie que mon enfant, a bien douze (12) ans révolu à ce jour et qu'il est en condition physique et mentale de pratiquer le Paintball.

Nom de la personne à contacter en cas d'accident :.....

Téléphone:.....

Le Parc NATURE EVASION ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident ou d'incident survenu durant les jeux si mon fils/ma fille\* ne respecte pas les consignes de sécurité ou de sûreté prescrites par les animateurs.

Ces consignes seront délivrées avant le jeu par la société NATURE EVASION et énumérées ci-après :

- Ne jamais retirer le masque de protection durant toute la partie du jeu de Paintball.
- Ne jamais marquer un autre joueur à une distance de moins de 7 mètres.
- Ne jamais tirer au dessus des filets de protection, ni dans le sas de sécurité.
- Ne jamais viser avec le lanceur une personne n'ayant pas de masque de protection.

- Ne jamais essayer le lanceur en dehors des zones non protégées.
- Porter en permanence le bouchon de canon avant, après le jeu et en dehors des zones de jeu.
- Respecter les limites du terrain et ne pas franchir les zones interdites.

Règles de sécurité :

- Toujours avoir le lanceur en position neutre et la gâchette bloquée (=sécurité enclenchée) avant et après la partie.
- Toujours tenir le lanceur en direction du sol lors des déplacements, hormis durant le jeu.
- Mon enfant est entièrement responsable de tout l'équipement fourni par NATURE EVASION. Je devrai rembourser les frais induits par la réparation ou le remplacement de ces équipements. Ceci en cas de casse, dégradation dues à ma négligence ou usage abusif. Mon enfant est couvert par une Responsabilité Civile.
- Toute partie commencée est due sans aucun dédommagement même en cas d'intempérie.

**-J'ai lu et approuvé le règlement intérieur.**

**Signature du représentant légal, en précisant sa qualité (père-mère-tuteur),**

**accompagnée de la mention « lu et approuvé ».**

\*rayer les mentions inutiles